

## REGLEMENT TRANSVERCORS NORDIC 2019

### Article 1 : Présentation

La Transvercors Nordic est organisée par l'association « TransVercors » assistée de la société Idée Alpe:  
Le dimanche 3 mars 2019 entre le Col de Rousset et Villard de Lans, site de Bois Barbu d'une part et entre Herbouilly et Villard de Lans, site de Bois Barbu d'autre part.

### A/ Les Parcours:

**Le dimanche 3 mars 2019** : le parcours de 53 kms, en technique libre est damé entre le col de Rousset, parking du plateau de Beurre et Bois Barbu, site nordique de Villard de Lans. Il passe par l'itinéraire de bordure qui traverse la plus grande réserve naturelle de France sur les hauts plateaux du Vercors soit : le pas des Escondus , le plateau de Varême , la maison forestière de Pré Grandu , Pré Rateau , les Ravières , Pré Vallet , Herbouilly , col de Chalimont , Plaine d'Herbouilly , La Sambue , Malaterre et Bois Barbu.

Cet itinéraire traverse pour les 35 premiers kilomètres un parcours particulièrement sauvage, où les conditions climatiques peuvent être très rigoureuses. Il convient d'y être préparé.

- en formule « chrono » par équipe de 2 concurrents Seuls les participants, de plus de 20 ans, peuvent s'inscrire

- en formule « rando-loisir » individuelle. Seuls les participants, de plus de 18 ans, peuvent s'inscrire

Pour des raisons de sécurité, 2 barrières horaires sont mises en place : la première à Pré Grandu à **11H30** et la seconde à Herbouilly à **15H45**, il est impératif de les respecter. (Ces horaires peuvent être changés en fonction des conditions météo)

### **Le dimanche 3 mars 2019 : LA TRANSGÉNÉRATIONNELLE**

le parcours de 18 kms, en technique libre, entre Herbouilly et Bois Barbu, fait partie des pistes de ski de fond gérées par les sites d'Herbouilly et Bois Barbu et est donc accessible à tous les participants de tous âges. Les inscriptions se font en formule « rando-loisir » individuellement. Attention 2 tarifs selon l'âge.

Il sera possible de former des équipes avant le départ. Un classement surprise aura lieu.

**Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte. Si cet adulte n'est pas un de leur parent ils doivent avoir une autorisation parentale.**

### **Nouveauté :**

la TransVercors s'est engagée depuis plusieurs années à être un "Eco Évènement".

En 2019, nous allons plus loin dans la réduction des déchets : les participants devront se munir **d'un gobelet individuel ou autres types de récipients pour les boissons lors des ravitaillements et du repas d'arrivée.**

**L'organisation n'en fournira pas.**

**La nature y gagnera : plus de 6000 gobelets en plastique ou carton**

## Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

## **B/ Les ravitaillements:**

L'organisation met en place des ravitaillements mais il est essentiel de partir avec de la boisson et des barres énergétiques

- **4 RAVITAILLEMENTS sur le 53 KM, dimanche 3 Mars 2019 :**

Km 13 : Ravitaillement de Pré Grandu

Km 19 : Point chaud de Pré Rateau

Km 30 : Ravitaillement de Pré Vallet

Km 35: Ravitaillement d'Herbouilly

- **Pas de RAVITAILLEMENTS sur le 18 KM, dimanche 3 Mars 2019 :** un petit ravitaillement est prévu à l'arrivée avant le repas offert aux participants.

## **C/ Horaires départs :**

- **Le dimanche pour le 53 Kms**

Départ à 8H30 pour les Chronos

Départ à 8H 40 pour les randonneurs

**Attention aucun départ accepté après 8H50**

- **Le dimanche pour le 18 Kms**

Départ à 10H30 pour les randonneurs

**Attention aucun départ accepté après 11H**

## **Article 2 : Généralités**

- Il appartient aux participants de vérifier leur aptitude technique et physique à réaliser le parcours dans de bonnes conditions et de prévoir un matériel et un équipement adapté.

- L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement.

- Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent pour des raisons de sécurité.

- Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.

- L'épreuve se déroulera en conformité avec le règlement du territoire et des communes traversées.

- Tous les parcours sont jalonnés, l'itinéraire balisé est obligatoire. Il est strictement interdit d'emprunter des itinéraires hors traces.

- Tout abandon doit être signalé à l'organisation dans les meilleurs délais.

- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers, participants ou non, ainsi que l'environnement et la nature en ne laissant aucune trace de leur passage. A ce titre, les ravitaillements sont constitués de nourriture sans emballage et aucune bouteille d'eau n'est distribuée.

- Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation, à titre informatif ou publicitaire.

-Les Transvercors sont des éco événements qui traversent des milieux naturels remarquables. Il est donc

## **Trans'Vercors**

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

interdit de jeter ses déchets n'importe où, merci d'utiliser les poubelles au ravitaillement.

-Les Transvercors sont globalement organisées par des bénévoles : environ 120. Merci de les respecter, au départ à l'arrivée, ou aux ravitaillements

### **Article 3 : inscriptions et tarifs :**

Tous les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et rempli un bulletin d'inscription en ligne sur le site <http://transvercors-nordic.com> dans la limite des règles de fonctionnement et de l'arrêt des inscriptions, le mercredi 28 février à minuit.

#### **A/ INSCRIPTIONS EN LIGNE**

**Inscriptions exclusivement sur internet jusqu'au Mercredi 27 Février à Minuit.**

Voir le site <http://transvercors-nordic.com> (Tarif progressif du 2 Janvier jusqu'au Dimanche 25 février minuit)

**Les inscriptions sont limitées aux 1 000 premiers inscrits sur la Trans'Vercors Nordic 2019 (53km)**

#### **B/ INSCRIPTIONS SUR PLACE (uniquement en formule RANDO)**

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Attention, le paiement se fera soit par chèque bancaire, soit en espèces, et il ne sera pas possible de réserver une navette.

*Il sera possible de s'inscrire uniquement à la formule RANDO des 18km et formule RANDO du 53km. Aucune inscription à la formule CHRONO ne sera prise en compte sur place !*

#### **C/ FORMULE RANDO – LOISIR (18 km et 53 km)**

Les participants inscrits en formule « rando-loisir » s'engagent à être en bonne forme physique et à n'avoir aucune contre-indication à la pratique du ski de fond (certificat médical non exigé). Ils doivent s'assurer d'avoir un niveau technique et un matériel adapté pour parcourir l'ensemble du parcours. L'organisation souscrit une assurance individuelle

Seuls les participants, de plus de 18 ans, peuvent s'inscrire

#### **Spécificité Transgénérationnelle (18 km)**

Randonnée de 18km au départ d'Herbouilly => Même itinéraire que la course de 53km entre Herbouilly et Bois Barbu

- Départ de Herbouilly à 10h30 / Arrivée à Bois Barbu – Villard de Lans
- Navette possible entre Bois barbu et Herbouilly le matin à 8h30. Pas de navette retour vers Herbouilly l'après-midi. Tarif Navette : 5,50 €
- Equipe de 2 à 6 personnes.
- Classement des 3 premières équipes sur les critères suivants:
- – écart d'âge entre le plus âgé et le plus jeune de l'équipe,
- – nombre de participants de l'équipe avec une tenue festive ,
- – nombre de personnes dans l'équipe,
- Inscription à partir de 10 ans et sans limite d'âge au-dessus. Elles sont faites de façon individuelles sur internet ou directement à Herbouilly avant le départ. Les équipes seront formées avant le départ, pas de possibilité de former des équipes par internet.

#### **D/ FORMULE CHRONO (53 km) Seuls les participants, de plus de 20 ans, peuvent s'inscrire**

- Participants non licenciés à la Fédération Française de Ski

Les participants non licenciés devront impérativement fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition daté de moins d'un an à la date de la TransVercors (qui sera conservé donc veuillez prévoir une copie) et souscrire à un ticket course de la FFS à 15 €. Ce ticket course permet au coureur d'être couvert/assuré pendant son épreuve. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.ffi.fr/>.

## **Trans'Vercors**

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

Tout moyen de traction (cordelette, élastique ou autres) entre 2 coéquipiers est interdit et fera l'objet de disqualification.

● Participants licenciés à la Fédération Française de Ski

Les participants licenciés à la FFS devront présenter leur licence en cours de validité pour l'épreuve 2018. L'épreuve est ouverte aux titulaires :

- d'une licence Carte Neige Compétiteur Adulte,
- d'une licence Carte neige Dirigeant avec présentation d'un certificat médical,
- d'une licence Carte Neige Loisir avec présentation d'un certificat médical,

● Participants licenciés à une Fédération étrangère (espagnole, suisse, andorrane)

Une convention de réciprocité des licences leur permet de participer aux courses populaires de ski de fond inscrites au calendrier FFS sans titre de participation FFS (Ticket Course, Licence FFS). Néanmoins, ils devront impérativement remettre aux organisateurs le formulaire «confirmation de licence» fourni par leur Fédération, ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition.

**E/ TARIFS D'INSCRIPTIONS**

	Entre le 01/12/2018 et le 20/01/2019	Entre le 21/01/2019 et le 27/02/2018	Inscription sur place
<b>TRANSVERCORS 53 KM CHRONO</b> <i>(inscription uniquement par équipe de 2 personnes) *</i>	<b>41€/P</b>	<b>55€/P</b>	<i>Pas d'inscriptions sur place</i>
<b>TRANSVERCORS 53 KM RANDO</b> <i>(tarif individuel)</i>	<b>37€/P</b>	<b>55€/P</b>	<b>65€/P</b>
<b>TRANSVERCORS 18 KM RANDO</b> <i>(tarif individuel)</i>	<b>12€/P</b> TARIF DE 10 à 12 ANS <b>8€</b>	<b>18€/P</b> TARIF DE 10 à 12 ANS <b>14 €</b>	<b>22€/P</b> TARIF DE 10 à 12 ANS <b>17€</b>

CE QUE COMPRENENT LES TARIFS : Ravitaillements, repas à l'arrivée, cadeau coureurs.

\*pour les personnes seules possibilité de s'inscrire à la bourse aux équipiers : [www.transvercors-nordic.com](http://www.transvercors-nordic.com).

**Trans'Vercors**

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

## Article 4 : modalités d'organisation des épreuves

- L'organisation assure le balisage des parcours avec une signalétique spécifique. Des postes de contrôle sont disposés sur les parcours. Les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des contrôleurs.
  - En randonnée le port du dossard est obligatoire. (Dossard papier avec épingles à nourrice)
  - En parcours chronométré les concurrents doivent garder visible leur dossard chasuble
  - **Tout moyen de traction (cordelette, élastique ou autres) entre 2 coéquipiers est interdit et fera l'objet de disqualification.**
  - Pour des raisons de sécurité des barrières horaires sont définies à Pré Grandu et à Herbouilly. Les participants devront impérativement se conformer aux consignes du comité de course en cas de neutralisation.
  - des ravitaillements en eau et en nourriture sont disposés régulièrement sur les parcours et à l'arrivée mais aucune bouteille d'eau n'est distribuée sur les parcours.
- Un repas est prévu à l'arrivée uniquement pour tous les participants (18 km, 35 km et 53 km)

### Matériel obligatoire :

- un matériel adapté à la technique de ski choisie et en bon état
- une tenue adaptée au ski de fond et aux conditions climatiques du jour
- une gourde ou poche à eau
- **un gobelet (Dans le cadre de la TV Éco évènement il n'y en aura pas sur les ravitaillements)**
- des barres énergétiques  
(Un téléphone portable est conseillé, les N° de tel du comité de course seront fournis dans les documents d'inscription)
- Une couverture de survie

## Article 5 : Sécurité

Des postes de secours en liaison radio sont disposés sur les parcours et à l'arrivée. En cas d'accident il appartient aux concurrents de se porter assistance mutuellement et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

**Attitude à adopter en cas d'accident :** arrêter un ou plusieurs autres participants, sécuriser le lieu pour éviter un sur accident, rester avec le blessé sans le manipuler s'il est inconscient, en le couvrant, pratiquer les gestes de premier secours si vous les connaissez, prévenir l'organisation par téléphone avec les N° indiqués ou en vous rendant au CP ou ravitaillement le plus proche, baliser et repérer au mieux le lieu de l'accident.

**ATTENTION:** Ne donnez pas l'alerte en remontant la course afin de ne pas provoquer de sur accident. Si celui-ci se produit juste après un ravitaillement ou un poste CP prenez toutes les mesures de sécurité pour revenir en arrière.

## Article 6 : Classements, catégories

A/ Formule Rando-loisir (18 km et 53 km RANDO):

Aucun temps ni classement ne sera communiqué.

Par contre un classement surprise pour les 18 km sera organisé hors système compétition :

## Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

### C/ Formule 53KM CHRONO / Dimanche 3 Mars 2019

Seront récompensés :

- 5 premières paires du classement Masculin
- 5 premières paires du classement Féminin
- 5 premières paires du classement Mixte

Méthode de calcul pour la formule CHRONO 53km : le temps pris en compte est celui du **2<sup>e</sup> équipier** franchissant la ligne d'arrivée. Les équipiers doivent donc se présenter obligatoirement ensemble sur la ligne d'arrivée.

Les épreuves ne donnent pas lieu à l'attribution de points FFS et ne comptent pas pour le classement national des courses de longue distance.

***Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses***

### **Article 7 : Chronométrage**

Tous les concurrents à la formule CHRONO se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

### **Article 8 : Assurances**

#### **A/ Responsabilité civile :**

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

#### **B/ Individuelle accident :**

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantit en cas de dommages corporels.

#### **C/ Dommage matériel :**

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

#### **D/ Vol et disparition :**

## **Trans'Vercors**

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

### **Article 9 : Loi informatique et liberté**

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [anthony@idee-alpe.fr](mailto:anthony@idee-alpe.fr) en indiquant leurs coordonnées.

### **Article 10: Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 11 : Modifications, neutralisations et Annulations**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 12 : Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation.**

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription moins 5€ de frais de dossier si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, manque de neige, bulletin météo d'alerte...).

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 18 février à l'adresse email : [info@transvercors.com](mailto:info@transvercors.com)

*Après le 17 février, aucun remboursement ne sera pris en compte.*

## **Trans'Vercors**

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

*Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription et de la date de réception de la demande :*

- Du 1 Décembre 2018 au 20 Janvier 2019 : 70 %
- Du 21 janvier 2019 au 19 février 2019 : 50 %
- Après le 19 février, aucun remboursement ne sera pris en compte.

### **Article 13 : Transports**

- Des navettes optionnelles sont proposées aux participants. Selon le choix des participants, ces navettes se dérouleront avant ou après l'épreuve.
- Les navettes sont impérativement à réserver lors de l'inscription et avant la date limite indiquée sur les documents d'inscription, aucun participant ne pourra emprunter une navette sans réservation.

### **Article 14 : Mise hors course**

Tout concurrent sera mis hors course dans les cas suivants :

- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Non-respect des consignes de l'organisation.
- Non-respect du parcours balisé ou absence de passage aux points de contrôles.
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).
- Dépassement des barrières horaires **le dimanche (53km)** à Pré Grandu 11H30 et Herbouilly 15H45. Elles sont mises pour des raisons de sécurité et chacun doit s'y conformer et rendre son dossard à l'organisation

### **Article 15 : Réclamations, abandons**

- Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course.
- Les décisions du comité de course sont souveraines.
- Tout abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au CP le plus proche ou par téléphone en utilisant les n° du comité de course communiqué à l'inscription.

Directeur de course

Jean Yves Dutriévoz : 06 89 86 86 51 Président

## **Trans'Vercors**

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ [info@transvercors.fr](mailto:info@transvercors.fr)

WEB Nordic : [www.transvercors-nordic.com/](http://www.transvercors-nordic.com/)

WEB VTT : [www.transvercors-vtt.com/](http://www.transvercors-vtt.com/)